



LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2021

LES DELIBERATIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES, EN MAIRIE, AUPRES DE L'ACCUEIL

Affichées en mairie le **6 JUIL. 2021**

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MAI 2021

Le conseil adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 20 mai 2021.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2021 – BUDGET GENERAL DE LA VILLE

Le conseil décide, par 26 voix pour et 8 contre, d'annuler le montant de l'emprunt inscrit au budget primitif. Il adopte par chapitres, la section d'investissement du budget supplémentaire de la ville pour l'année 2021, arrêtée en dépenses et en recettes à 3 888 295,23 € et par chapitres, la section de fonctionnement du budget supplémentaire de la ville pour l'année 2021, arrêtée en dépenses et en recettes à 1 670 669,04 €.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 – BUDGET ANNEXE DU GOLF

Le conseil adopte, par 26 voix pour et 8 contre, par chapitre, la section d'investissement du budget supplémentaire du golf pour l'année 2021 en suréquilibre, arrêté à 0,00 euro en dépenses et 61 532,47 euros en recettes. Il adopte par chapitre, la section de fonctionnement du budget supplémentaire du golf pour l'année 2021 en suréquilibre, arrêté à 0,00 euro en dépenses et 1 057,49 euros en recettes. Il note que le budget du Golf reste en suréquilibre sans être considéré en déséquilibre.

REGIE AUTONOME « OFFICE LOCAL D'ANIMATION » : TARIFS

Le conseil fixe, à l'unanimité, les tarifs des activités de la régie « Office Local d'Animation » pour la période du 01/09/2021 au 30/06/2022 comme suit :

TARIFS ENFANTS (18 ans inclus)					
Tarif annuel pour 33 séances de					
Quotient	45 mn	1 h	1 h 30	2 h	2 h 30
A	61€	87 €	113 €	144 €	178 €
B	71€	101 €	132 €	164 €	203 €
C	82€	117 €	151 €	190 €	231 €
D	95€	135 €	167 €	216 €	264 €
E	104€	148 €	191 €	240 €	291 €
EXT	118 €	168 €	216 €	269 €	325 €

TARIFS ADULTES					
Tarif annuel pour 33 séances de					
Quotient	45 mn	1 h	1 h 30	2 h	2 h 30
A	76 €	110 €	141 €	178 €	214 €
B	85 €	121 €	158 €	195 €	232 €
C	98 €	141 €	183 €	230 €	281 €
D	109 €	157 €	206 €	253 €	320 €
E	120 €	175 €	221 €	279 €	364 €
EXT	135 €	196 €	250 €	310 €	405 €

TARIFS SENIORS (65 ans et +)					
Tarif annuel pour 33 séances de					
Quotient	45 mn	1 h	1 h 30	2 h	2 h 30
A	69 €	101 €	127 €	161 €	194 €
B	76 €	109 €	142 €	175 €	209 €
C	88 €	126 €	164 €	207 €	253 €
D	99 €	143 €	186 €	227 €	291 €
E	108 €	157 €	201 €	252 €	327 €
EXT	122 €	177 €	224 €	279 €	364 €

Forfait bien-être : 350 € Saint-Ouennais
400 € hors commune

Tarif sorties loisirs par usager : le tarif des sorties loisirs est calculé en fonction du prix de la location du moyen de transport, et du nombre de participants.

Il précise que les participations familiales au coût des activités de l'Office Local d'Animation sont variables selon les capacités contributives des familles, en appliquant le système des 5 tranches de quotients familiaux des activités.

REGIE AUTONOME « OFFICE LOCAL D'ANIMATION » : REGLEMENTS

Le conseil approuve, à l'unanimité, le règlement intérieur de la régie « Office Local d'Animation » et son règlement aux usagers.

REGIE AUTONOME « OFFICE LOCAL D'ANIMATION » : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le conseil adopte, à l'unanimité, par chapitres, la section d'investissement du budget annexe de la régie « Office Local d'Animation » pour l'année 2021, arrêtée en dépenses et en recettes à 0.00 € et par

chapitres, la section de fonctionnement du budget annexe de la régie « Office Local d'Animation » pour l'année 2021, arrêtée en dépenses et en recettes à 196 680,00 €. Il note que la subvention de fonctionnement figure à l'annexe IV B1.7 de la maquette budgétaire du budget supplémentaire 2021 principal de la ville.

POLITIQUE DE LA VILLE – RAPPORT ANNUEL 2020 DU CONTRAT DE VILLE

Le conseil décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur le rapport annuel du contrat de ville de Cergy-Pontoise 2020.

RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF MINI-SEJOURS VILLE, VIE, VACANCES (VVV) 2021

Le conseil approuve, à l'unanimité, le projet Ville, Vie, Vacances 2021 et fixe le tarif de participation des familles à 80 euros par enfant pour les séjours destinés aux 11/14 ans et à 100 euros par enfant pour les séjours destinés aux 15/17 ans. Il autorise le Maire ou son représentant à solliciter une subvention de 2 000 euros auprès de l'Etat (ANCT) et à signer tout document y afférant.

TARIFS DE LA BILLETTERIE DE SPECTACLES DE LA SAISON 2021/2022 DE L'IMPREVU

Le conseil fixe, à l'unanimité, les tarifs de billetterie des spectacles tout public pour la saison culturelle 2021-2022 comme suit :

Catégorie A

Cette catégorie de tarifs prend en compte les coûts élevés de programmation de certains spectacles, relatifs aux « têtes d'affiches » de renommées nationales et/ou internationales ;

Tarif - 16 ans	Tarif réduit	Plein Tarif	Abo 4 spectacles
12€	19 €	24 €	18 €

Catégorie B

Catégorie intermédiaire, prenant en compte aussi les coûts élevés de programmation.

Tarif - 16 ans	Tarif réduit	Plein Tarif	Abo 4 spectacles
9 €	15 €	18 €	13 €

Catégorie C

Spectacles « L'imprévu » et à voir en famille.

Tarif - 16 ans	Tarif réduit	Plein Tarif	Abo 4 spectacles
6 €	12€	14 €	10 €

Catégorie D

Spectacles en partenariat avec Points Communs, Nouvelle Scène Nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise. Il s'agit d'une harmonisation entre les grilles tarifaires des deux structures, eu égard des coûts de production/d'exploitation de la manifestation.

Tarif - 16 ans	Tarif réduit	Plein Tarif	Abo 4 spectacles
12 €	20€	25€	15 €

Catégorie E :

Tarif scolaire collégiens et lycéens, dans le cadre d'une sortie hors temps scolaire, encadrée par un enseignant, à partir de 10 personnes. A l'exception des spectacles de catégories A et D.

Tarif unique
5 €

Catégorie D :

Ecole du spectateur, programmation sur le temps scolaire pour les écoles.

Plein Tarif	Abo 3 spectacles
3,60 € le billet	9,30 € les 3 billets

Le conseil maintient l'opération « Enfants sortez vos parents ! » consistant en une invitation pour l'élève venu sur le temps scolaire et un tarif réduit pour les adultes accompagnateurs.

Il rappelle que le tarif réduit s'applique : aux étudiants de - de 25 ans, aux demandeurs d'emploi, RSA, aux détenteurs de la carte d'invalidité et un accompagnateur, familles nombreuses, aux groupes de 10 personnes et + (adultes, sur un même spectacle), aux abonnés des structures partenaires « Points Communs - Nouvelle Scène Nationale », Théâtre UVOL, Conservatoire Maurice Ravel, adhérents des activités retraités de la commune, et parents accompagnateurs des groupes collégiens-lycéens.

Il rappelle que l'abonnement consiste à choisir 4 spectacles - minimum -, dont un spectacle « L'imprévu » obligatoire. Cette formule, avec des tarifs moins onéreux, fidélise les publics et leur permet de découvrir plusieurs disciplines et esthétiques du spectacle vivant. Il est nominatif, valable à partir de 4 spectacles payants et réglé de suite. Le tarif abonnement est valable toute la saison, dans la limite des places disponibles.

SOUTIEN AU THEATRE UVOL POUR SES REPRESENTATIONS CONTEES DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES SAINT-OUENNAIS

Le conseil décide, à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle à l'association Théâtre Uvol d'un montant de 5 000 euros pour soutenir son action auprès des écoles de la ville.

COOPERATIVE O'WATT CITOYEN : ACQUISITION DE PARTS SOCIALES

Le conseil approuve, par 28 voix pour et 4 abstentions, l'acquisition de 10 parts sociales représentant un montant de 1 000 euros de la SCIC O'WATT CITOYEN et le Maire à signer tous les documents afférant.

AVIS SUR LE PACTE DE GOUVERNANCE PROPOSE PAR LA CACP

Le conseil donne un avis favorable, par 32 voix pour et 2 abstentions, au pacte de gouvernance transmis par la CACP.

PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA VILLE ET LA SOCIETE LENAA

Le conseil approuve, à l'unanimité, les termes du protocole d'accord entre la commune et la société LENAA portant sur la résiliation d'un bail commercial et autorise le Maire ou son représentant à le signer et à en solliciter l'homologation par le Tribunal Judiciaire de PONTOISE.

RAPPORT 2020 D'UTILISATION DES DOTATIONS ACCORDEES AU TITRE DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE ET DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION

Le conseil prend acte, à l'unanimité, du rapport d'utilisation des dotations accordées au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et de la Dotation de Solidarité Urbaine pour l'année 2020.

RAPPORT 2020 RELATIF AU FONDS DE SOLIDARITE DE LA REGION ILE DE FRANCE

Le conseil prend acte, à l'unanimité, du rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France 2020.

MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR DIVERSES OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS INSCRITES AU BUDGET GÉNÉRAL

Le conseil modifie, à l'unanimité, l'autorisation de programme pour les opérations listées dans le tableau détaillé annexé à la délibération et modifie les montants et l'échéancier des crédits de paiement de l'ensemble des opérations gérées en AP/CP.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE POUR L'APPEL A PROJETS « SPECTACLE VIVANT »

Le conseil autorise, à l'unanimité, le Maire ou son représentant à solliciter une subvention à hauteur de 16 000 € auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour l'appel à projet « spectacle vivant ».

BILAN DES TRANSACTIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2020

Le conseil prend acte, à l'unanimité, du bilan des acquisitions et cessions immobilières, effectuées au cours de l'année 2020, annexé au compte administratif pour 2020 – Budget général.

CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE SITUEE AVENUE DU CHATEAU

Le conseil approuve, à l'unanimité, la cession de l'emprise foncière, d'une contenance de 189 m², à détacher de la parcelle communale cadastrée BA n°156 au prix de 10€/m², soit 1 890 euros net vendeur et autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession correspondant.

Il approuve les termes de la convention à conclure entre la ville et Monsieur et Madame GAYET et autorise le Maire ou son représentant à la signer.

CONVENTION POUR L'INSTALLATION DE RELAIS HERTZIEN ET DE MATERIEL DE VIDEOPROTECTION SUR UN IMMEUBLE

Le conseil approuve, par 32 voix pour et 2 abstentions, la convention entre Foncia Vexin et la commune concernant le déploiement et l'installation de matériel vidéo sur le toit et en façade de l'immeuble situé 1-3 rue Giacomo Puccini / 61-63 allée de Colbert / 4-6-8 rue Giuseppe Verdi et autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention et les documents afférents.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Le conseil confirme, à l'unanimité, la désignation de Monsieur Laurent LINQUETTE pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE, DU GAZ ET DES TELECOMMUNICATIONS DU VAL D'OISE (SMDEGTVO)

Le conseil approuve, à l'unanimité, les statuts modifiés du SMDEGTVO et autorise le Maire ou son représentant à adhérer au syndicat pour la compétence facultative « contribution à la transition énergétique » et « infrastructures de charge ». Il autorise le Maire ou son représentant à signer les nouveaux statuts du SMDEGTVO.

RGPD – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE SERVICE ENTRE LA CACP ET LES COMMUNES MEMBRES

Le conseil autorise, à l'unanimité, le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition partielle de la Direction de la Mutualisation et de la Coopération entre la CACP et la commune de Saint-Ouen l'Aumône.

AIDE AU TITRE DE LA SECURISATION DES ESPACES PRIVES DE LA COPROPRIETE PROVENCE – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 25 MARS 2021

Le conseil annule, à l'unanimité, la délibération du conseil municipal du 25 mars 2021 portant sur la passation d'une convention d'aide à la copropriété Provence, dans le cadre de la sécurisation de ses espaces privés mitoyens avec le domaine public.

Le conseil approuve, à l'unanimité, les termes de la convention d'aide à la copropriété Provence dans le cadre de la sécurisation de ses espaces privés mitoyens avec le domaine public et autorise le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU STAND DE TIR SPORTIF MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PORCHEVILLE

Le conseil approuve, par 32 voix pour et 2 abstentions, les termes de la convention de mise à disposition d'un stand de tir entre la ville et la commune de Porcheville et autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents.

REVISION DU MONTANT DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS

Le conseil fixe, à l'unanimité, à titre exceptionnel pour les élections des 20 et 27 juin 2021 uniquement le montant de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections à 350 euros bruts;

CESSION D'UN VEHICULE ET D'UNE HYDROGOMMEUSE

Le conseil autorise, par 32 voix pour et 2 abstentions, le Maire ou son représentant à vendre un véhicule et une hydrogommeuse pour un montant total de 14 000 euros. Il autorise le Maire à signer les documents relatifs à la cession des véhicules et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION FIXANT LA LISTE DES AGENTS BENEFICIAINT D'UN VEHICULE DE SERVICE AVEC AUTORISATION DE REMISAGE A DOMICILE

Le conseil approuve, à l'unanimité, au 1^{er} août 2021, la nouvelle liste des fonctions ouvrant droit à l'attribution d'un véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile et prend note que Monsieur le Maire, ou le Directeur Général des Services, ont la possibilité de retirer l'autorisation de remisage en cas de non-respect des règles d'utilisation de ces véhicules.

DETERMINATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE 2021

Le conseil fixe, à l'unanimité, le taux maximum d'avancement à chaque grade supérieur comme suit :

CATEGORIE C

FILIERE	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS 2021
ADMINISTRATIVE	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35 %
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	25 %

FILIERE	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS 2021
ANIMATION	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	35%
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	0 %

FILIERE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO 2021
MEDICO-SOCIALE	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	0 %

FILIERE	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS 2021
TECHNIQUE	Agent de maîtrise principal	40 %
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	20 %
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	20 %

FILIERE	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS 2021
CULTURELLE	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	100 %
	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	0 %

FILIERE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO 2021
SOCIALE	Agent spécialisé principal des écoles maternelles	20 %

	de 1 ^{ère} classe	
--	----------------------------	--

CATEGORIE B

FILIERE	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS 2021
ADMINISTRATIVE	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe – examen professionnel	100 %
	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe – voie de l'ancienneté	75 %
	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	25 %

FILIERE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO 2021
TECHNIQUE	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	50 %

CATEGORIE A

FILIERE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO 2021
MEDICO-SOCIALE	Infirmier en soins généraux hors classe	0 %

FILIERE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO 2021
SOCIALE	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	50 %

FILIERE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO 2021
TECHNIQUE	Ingénieur principal de 1 ^{ère} classe	0 %

FILIERE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO 2021
ADMINISTRATIVE	Attaché principal	100 %

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le conseil autorise, à l'unanimité, au 1^{er} août 2021 les modifications du tableau des emplois suivantes :

EMPLOI/SERVICE	ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE	TEMPS DE TRAVAIL
ATSEM (2 postes)	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
Auxiliaire de puériculture à la crèche des ours	Adjoint technique	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
DGA des services ressources	Attaché	Attaché principal	Temps complet
Directeur de l'enfance	Attaché	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet

Il autorise au 1^{er} août 2021 la suppression d'un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet et la création de deux postes d'adjoint d'animation à temps complet pour le secteur périscolaire. De plus, compte tenu des modifications dans les règles de répartition des ATSEM dans les classes à la rentrée 2021, il crée 4 postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} août 2021.

Le conseil autorise au 1^{er} août 2021 les transformations de postes suivantes :

EMPLOI/SERVICE	ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE	TEMPS DE TRAVAIL
Directeur des affaires sociales	Attaché territorial	Attaché principal	Temps complet
Directeur-adjoint des affaires sociales	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet

Directeur du logement	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
Responsable du pool administratif et comptable des services techniques	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
Attachée de direction à la direction générale	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
Responsable des ressources humaines et des temps périscolaires et extra scolaires à l'enfance	Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
Assistante du maire et des élus à la direction générale	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
Gestionnaire comptable au service des finances	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
Surveillant du domaine public	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
Coordinateur chargé de l'entretien des locaux	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	Temps complet
Electricien	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	Temps complet
Gardien et aide régisseurs au centre culturel L'imprévu	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
Agent de la régie des espaces verts	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
Agent d'entretien au parc des sports (2 postes)	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
Agent d'animation au sein des centres de loisirs	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
Directeur du Relais Assistantes Maternelles	Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	Temps complet
Agent du patrimoine pour le secteur adultes à la médiathèque	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet

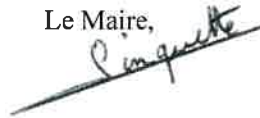
Il autorise l'autorité territoriale, en cas de recrutements infructueux, à recourir au recrutement d'un agent contractuel sur la base des articles 3-2 et 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil a pris acte des décisions prises par le maire au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le 06/07/2021

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Linquette', written over a horizontal line.

Laurent LINQUETTE